



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

établissements

Question au Gouvernement n° 2406

Texte de la question

VIOLENCE A L'ÉCOLE

M. le président. La parole est à Mme Maryvonne Briot, pour le groupe UMP.

Mme Maryvonne Briot. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, j'y associe mon collègue Franck Marlin, député-maire d'Étampes.

Monsieur le ministre, Mme Karen Montet-Toutain, enseignante d'arts plastiques au lycée Louis-Blériot d'Étampes, a été violemment agressée vendredi dernier par un élève de dix-huit ans en plein cours devant l'ensemble des autres élèves. Ce drame nous montre une nouvelle fois combien les maux et les violences de la société pénètrent à l'intérieur des établissements scolaires : 80 000 incidents en milieu scolaire ont été dénombrés l'an dernier.

Si l'école a toujours été et doit rester un sanctuaire à l'abri des influences de l'extérieur, qu'elles soient religieuses, politiques ou sociales, il convient de se garder de tout angélisme et de considérer avec justesse la vie des établissements scolaires. Aujourd'hui, on constate que se développent au sein de l'école tout à la fois les agressions physiques, le racket, les différentes formes de vandalisme et l'ensemble des incivilités que sont par exemple les paroles blessantes, les grossièretés diverses, les bousculades et les humiliations de toutes sortes. On ne peut pas laisser les enseignants gérer seuls cette montée de la violence à l'école. Pouvez-vous donc dire à la représentation nationale comment vous comptez prévenir ce fléau avant que de tels drames ne se reproduisent ? (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe Union pour la démocratie française et du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

M. Gilles de Robien, *ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche*. Madame la députée, l'état de Mme Montet-Toutain s'améliore. Nous formons tous, j'en suis sûr, des vœux pour qu'elle se rétablisse rapidement et nous lui exprimons notre solidarité dans l'épreuve qu'elle traverse avec sa famille.

Nous ne pouvons pas accepter que des enseignants essaient d'enseigner la peur au ventre. Nous ne pouvons pas accepter que des jeunes essaient d'apprendre dans un climat qui ne serait pas totalement serein. Tout ne peut pas rester en l'état après le drame qui s'est passé. C'est pour ça que je dis très clairement aux enseignants qu'ils doivent porter plainte systématiquement et confier leur appréhension ou leurs difficultés avant que les drames ne surviennent.

Mme Martine David. C'est ce que cette enseignante avait fait, mais en vain !

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. C'est pour cela qu'un correspondant de la police ou de la gendarmerie doit pouvoir se rendre dans les établissements pour y tenir une permanence.

Nous devons également resserrer les liens entre les inspecteurs d'académie et les parquets pour donner suite plus rapidement et plus efficacement aux plaintes des enseignants. Le garde des sceaux y est tout à fait favorable. Les enseignants peuvent aussi s'adresser aux maisons de justice à proximité des établissements.

(*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Pour faire face à des situations nouvelles, nous devons aussi mieux former les professeurs.

Plusieurs députés du groupe socialiste. N'importe quoi !

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. J'ai beaucoup discuté avec eux, ils me disent tous qu'ils n'ont pas été formés pour faire face à une telle tension comme les classes.

M. Maxime Gremetz. Il faudrait les envoyer à l'armée !

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Je travaille à la définition d'un cahier des charges des IUFM, de façon que les enseignants apprennent aussi à avoir une autorité naturelle dans la classe.

Cela dit, chacun le sait, l'essentiel, c'est la mission éducative. Ce n'est pas seulement le fait de l'éducation nationale, c'est aussi celui des parents, et c'est pour cela qu'il faut davantage les associer. *(Exclamations sur quelques bancs du groupe socialiste.)* Je travaille actuellement sur un statut des parents dans les 250 collèges " ambition réussite ". Des salles de rencontre seront prévues pour y créer des écoles de parents de façon que les enseignants et les parents puissent travailler ensemble, que l'autorité soit commune et que les parents aident la communauté éducative dans son ensemble. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe Union pour la démocratie française et du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

M. Paul Giacobbi. À quand une école pour les ministres ?

Données clés

Auteur : [Mme Maryvonne Briot](#)

Circonscription : Haute-Saône (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2406

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 décembre 2005

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 21 décembre 2005